



**Deloitte.**

**axiome**

KPMG SA  
251 Rue Euclide  
Parc Eureka  
34900 Montpellier

6 place de la Pyramide 92908  
Paris-La-Défense Cedex

215 Rue Samuel Morse  
Le Triade Bat 3 – CS 79016  
34965 Montpellier Cedex 2

## **Bastide Le Confort Médical S.A.**

**12 Avenue de la Dame  
Centre Euro 2000  
30132 Caissargues**

---

**Attestation des commissaires aux comptes sur les  
informations communiquées dans le cadre de l'article  
L. 225-115 4° du code de commerce relatif au montant  
global des rémunérations versées aux personnes les  
mieux rémunérées pour l'exercice clos le 30 juin 2023**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le  
30/06/2023



**Deloitte.**

**axiome**

KPMG SA  
251 Rue Euclide  
Parc Eureka  
34900 Montpellier

6 place de la Pyramide 92908  
Paris-La-Défense Cedex

215 Rue Samuel Morse  
Le Triade Bat 3 – CS 79016  
34965 Montpellier Cedex 2

## **Bastide Le Confort Médical S.A.**

**12 Avenue de la Dame  
Centre Euro 2000  
30132 Caissargues**

---

### **Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 4° du code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 30 juin 2023**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30/06/2023

---

À l'assemblée générale de la société Bastide Le Confort Médical S.A.,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article L. 225-115 4° du code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 30 juin 2023, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre Président Directeur Général. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 30 juin 2023. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2023.



**Deloitte.**

**axiome**

KPMG SA  
251 Rue Euclide  
Parc Eureka  
34900 Montpellier

6 place de la Pyramide 92908  
Paris-La-Défense Cedex

215 Rue Samuel Morse  
Le Triade Bat 3 – CS 79016  
34965 Montpellier Cedex 2

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées figurant dans le document joint et s'élevant à 1 775 864 euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2023.

La présente attestation tient lieu de certification de l'exactitude du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées au sens de l'article L. 225-115 4° du code de commerce.

Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Les commissaires aux comptes

Montpellier, le 31 octobre 2023

**KPMG SA**

**Deloitte & Associés**

**Axiome Audit et Stratégie**

Nicolas BLASQUEZ

Jean-Yves MORISSET

Pierrick BELEN

## INFORMATIONS AUX ACTIONNAIRES

(Article L.225-115 du Code de Commerce)

### Montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées

Le montant global des salaires, allocations et indemnités diverses, honoraires et avantages en nature versés aux dix personnes les mieux rémunérées pendant l'exercice clos le 30 juin 2023 s'est élevé à 1 775 864 € (un million sept cent soixante-quinze mille huit cent soixante-quatre euros).

Fait à Caissargues  
Le 30 octobre 2023

**Vincent BASTIDE**  
**Président Directeur Général**

*Votre santé est notre priorité*

